



POLITIQUE D'IDENTIFICATION ET DE SÉLECTION

Cadre de référence pour le développement et la sélection des Équipes du Québec

AVIS IMPORTANT : PORTÉE DU DOCUMENT

La présente politique constitue le cadre normatif officiel de Pickleball Québec en matière :

- ☆ D'identification des athlètes ;
- ☆ D'identification et de sélection du personnel de soutien ;
- ☆ De sélection des Équipes du Québec.

Elle prévaut sur tout guide, critère, échéancier ou document explicatif. Les documents qui en découlent ne peuvent ni en modifier la portée ni créer de droits.



PRÉAMBULE : FONDEMENTS ET ORIENTATIONS

Pickleball Québec reconnaît que le développement d'une joueuse ou d'un joueur s'inscrit dans un parcours global de vie, qui dépasse la seule recherche de performance sportive.

Ce parcours repose notamment sur :

- ☆ Le plaisir de pratiquer ;
- ☆ La santé physique et psychologique ;
- ☆ L'apprentissage progressif ;
- ☆ L'éthique sportive ;
- ☆ L'inclusion et l'engagement durable.

Conformément aux principes du Développement à long terme de l'athlète (DLTA), Pickleball Québec adopte une approche :

- ☆ Inclusive, éducative et progressive ;
- ☆ Respectueuse du rythme individuel de développement ;
- ☆ Opposée à la spécialisation précoce et à toute forme d'élitisme prématuré ;
- ☆ Orientée vers la participation durable et, pour certains parcours, vers la performance et l'excellence.

PRINCIPES FONDAMENTAUX

- ☆ L'identification est un outil de développement à moyen et long terme ;
- ☆ La sélection est une décision ponctuelle, liée à un événement précis.

Ces deux démarches sont complémentaires mais distinctes et ne doivent jamais être confondues.

1. OBJET DE LA POLITIQUE

La présente politique vise à :

- ☆ Établir un cadre clair, équitable et transparent d'identification des athlètes ;
- ☆ Encadrer la sélection des athlètes et du personnel de soutien des Équipes du Québec ;
- ☆ Assurer la cohérence institutionnelle entre la fédération, les clubs, les régions et les partenaires ;
- ☆ Protéger l'ensemble des parties prenantes contre toute interprétation arbitraire ou ambiguë ;



- ☆ Reconnaître le potentiel, la progression et l'engagement des joueurs et joueuses ;
- ☆ Accompagner leur cheminement selon les différents stades du DLTA ;
- ☆ Soutenir les décisions liées au développement sportif, à l'encadrement et à l'accès à des environnements adaptés.

L'identification n'est pas une sélection. Elle n'accorde aucun droit automatique à faire partie d'une Équipe du Québec ou à participer à une compétition spécifique.

2. DÉFINITIONS : PORTÉE DES TERMES

2.1 Identification

Processus continu, évolutif et non contraignant visant à reconnaître le potentiel, la progression et l'engagement d'un athlète et du personnel de soutien dans une perspective de développement à moyen et long terme.

2.2 Sélection

Décision ponctuelle, limitée dans le temps, visant à constituer une Équipe du Québec pour un événement précis.

2.3 Personnel de soutien

Aux fins de la présente politique, le personnel de soutien des Équipes du Québec comprend notamment :

- ☆ L'entraîneur·e en chef ;
- ☆ L'entraîneur·e adjoint·e ;
- ☆ Le ou la gérant·e d'équipe ;
- ☆ Le ou la thérapeute.

Cette composition peut être adaptée selon la réalité des événements, sans modifier la portée de la politique.



3. PRINCIPES DIRECTEURS ISSUS DU DLTA

Le processus d'identification et de sélection repose sur les principes suivants :

- ☆ Le plaisir comme moteur principal de l'engagement sportif ;
- ☆ La spécialisation tardive et la diversification des expériences ;
- ☆ L'équilibre sport - études et vie personnelle ;
- ☆ La reconnaissance de parcours multiples (scolaire, communautaire, récréatif, compétitif et vie active).

Ces principes s'appliquent à tous les âges et à tous les niveaux de pratique.

4. LOGIQUE D'IDENTIFICATION SELON LE DLTA

Stade du développement

Découverte / Plaisir de s'amuser
Apprendre à s'entraîner
S'entraîner à s'entraîner
Apprendre à gagner
S'entraîner à la compétition
S'entraîner à gagner
Vie active

Logique appliquée

Aucune identification formelle
Observation formative
Identification régionale émergente
Identification provinciale (Espoir / Relève)
Identification Élite
Identification Excellence
Aucune logique de performance

5. NIVEAUX OFFICIELS D'IDENTIFICATION

Pickleball Québec reconnaît les niveaux suivants :

- ☆ **Espoir** : potentiel identifié, développement en cours ;
- ☆ **Relève** : progression structurée et engagement compétitif soutenu ;
- ☆ **Élite** : performance provinciale ou nationale ;
- ☆ **Excellence** : performance nationale ou internationale.

Ces niveaux sont des outils d'accompagnement, et non des statuts permanents.



6. ARCHITECTURE D'IDENTIFICATION

L'identification repose sur trois piliers complémentaires :

6.1 Performance

- ☆ Résultats en compétitions admissibles ;
- ☆ Niveau et force des événements ;
- ☆ Indicateurs reconnus (ex. DUPR), utilisés à titre secondaire seulement.

6.2 Potentiel de développement

- ☆ Progression technique et tactique ;
- ☆ Capacités physiques fonctionnelles ;
- ☆ Lecture de jeu et gestion émotionnelle.

6.3 Engagement et intégrité

- ☆ Encadrement par un entraîneur qualifié ;
- ☆ Affiliation à Pickleball Québec ;
- ☆ Comportement éthique et esprit sportif.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à un processus d'identification ou de sélection, une personne doit :

- ☆ Être citoyenne canadienne ;
- ☆ Résider au Québec ;
- ☆ Être membre en règle de Pickleball Québec ;
- ☆ Être affilié à un club ou à une structure reconnue ;
- ☆ Respecter l'ensemble des politiques et codes de conduite en vigueur ;
- ☆ Déposer, lorsque requis, une lettre d'intention valide.
- ☆ Participer à des activités ou compétitions admissibles ;
- ☆ Démontrer un engagement réel dans une démarche de progression ;
- ☆ Être l'image de Pickleball Québec



8. OUTILS OFFICIELS DU PROGRAMME

Pickleball Québec met en place les outils suivants :

1. **Registre interne des athlètes identifiés** (selon le format du ministère)
(niveau, date d'entrée, conditions de maintien, responsables)
2. **Dossier annuel d'identification de l'athlète** (DAPQ)
(résultats, éléments techniques et tactiques, prévention, engagement)
3. **Camps de suivi et journées d'observation**
 - ☆ Espoir / Relève : vocation pédagogique et développementale
 - ☆ Élite / Excellence : performance, cohésion et préparation compétitive

9. GOUVERNANCE ET PROCESSUS DÉCISIONNEL

Pickleball Québec prend en charge l'identification et la sélection des athlètes en collaboration avec les clubs, les régions et les partenaires reconnus.

Un comité peut être formé, incluant :

- ☆ Des représentants techniques ;
- ☆ Un entraîneur reconnu par la fédération ;
- ☆ Un représentant lié à l'éthique ou à l'arbitrage ;
- ☆ Un représentant de la direction ou de la gouvernance à titre d'observateur.

Les décisions sont documentées, traçables et défendables.

10. RÉVISION ET MISE À JOUR

La présente politique est révisée annuellement ou au besoin afin de demeurer conforme :

- ☆ Aux principes du DLTA ;
- ☆ Aux orientations gouvernementales ;
- ☆ Aux meilleures pratiques fédératives.



11. PORTÉE DU DOCUMENT

La présente politique constitue :

- ☆ Le socle officiel de l'identification et de la sélection ;
- ☆ La référence institutionnelle pour tous les documents connexes ;
- ☆ Un outil d'équité, de cohérence et de protection.

COHÉRENCE INSTITUTIONNELLE

Les documents suivants forment un ensemble cohérent et indissociable :

- Politique officielle d'identification et de sélection des athlètes et du personnel de soutien des Équipes du Québec ;
- Guide officiel : Faire partie d'une Équipe du Québec ;
- Critères et échéanciers annuels.

En cas de divergence d'interprétation, la Politique officielle prévaut sur tout autre document.